

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Gouvernance de la migration de la main-d'œuvre pour le développement et l'intégration de l'Afrique

Une *nouvelle* Initiative

Sociale
Egalité Carrière
Développement durable Travail
Formation Création d'emploi Mobilité
Compétences
Plaidoyer Investissement Afrique
Transférabilité des avantages de la sécurité sociale
Politiques de migration Libre circulation des personnes
Compétences Droits Fondamentaux Bien-être social
Système d'information sur la marché de la main d'œuvre Transferts
Travailleurs migrants **COMPÉTENCES** Sociaux
**PROGRAMME CONJOINT SUR LA MIGRATION DE LA MAIN-
D'OEUVRE Normes du travail**
Cohésion sociale Développement Inclusif Travail
Reconnaissance des compétences
Tranferts sociaux Économique
Recrutement Développement
Système de Gestion
Protection Sociale
Formation Non-discrimination
Droits de l'Homme
Citoyenneté Régionale
Egalité de traitement
Travail Décent
Normes du travail
COMPÉTENCES
Travail Formation
Cohésion
Donée

Coopération Interrégionale



En collaboration avec les Communautés économiques régionales africaines

AU/ Programme conjoint UA/OIT/IOM/CEA de gouvernance de la migration de main d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique

L'augmentation de la mobilité transfrontalière des travailleurs et des compétences fait de la migration de main d'œuvre un enjeu de gouvernance plus urgent que jamais en Afrique. Comme le reconnaît à juste titre le Cadre stratégique pour une politique de migration en Afrique, adopté par l'Union africaine (UA) en 2006, «la migration constituera, sans nul doute, un sujet majeur au XXI^e siècle et posera des défis sociaux, économiques et politiques aux décideurs qui auront à charge la gestion future de la migration dans une perspective d'amélioration des sociétés africaines».

L'Organisation internationale du travail (OIT) évalue à 19,3 millions le nombre de migrants (personnes vivant hors de leur pays d'origine) en Afrique en 2010, parmi lesquels 8,4 millions étaient des travailleurs migrants. La même année, la Banque mondiale dénombrait 31 millions d'Africains vivant à l'étranger, dont 77% sont originaires d'Afrique subsaharienne. Ces chiffres ne tiennent pas compte des millions de migrants africains de courte durée, saisonniers et temporaires et des centaines de milliers de travailleurs mobiles transfrontaliers et autres. En 2013, les Nations Unies estimaient le nombre de migrants en Afrique à 18,6 millions, parmi lesquels quelque 3 millions de ressortissants de pays non africains. En outre, en Afrique, 46% des migrants sont des femmes, dont la motivation est de plus en plus la recherche d'un emploi, et 30 % ont moins de 20 ans, la proportion la plus élevée de toutes les régions du monde. La demande de mobilité transfrontalière est appelée à augmenter en Afrique dans un avenir prévisible. Une gouvernance efficace de la migration est dès lors un enjeu crucial pour les Etats africains.

Des facteurs socio-économiques (pauvreté), politiques (instabilité, insécurité) et environnementaux contribuent à alimenter les flux migratoires et les déplacements forcés en Afrique. La mondialisation a également accentué les causes structurelles des flux migratoires transfrontaliers, notamment les déséquilibres du marché du travail, les mutations technologiques, les restructurations économiques et les facteurs démographiques.

Nombre de pays développés et en développement sont confrontés à des pressions démographiques – vieillissement de la population et déficits croissants de l'offre de travail. Dans le même temps, l'Afrique connaît un fort accroissement de sa population jeune couplé à une croissance sans emploi et à une pénurie de possibilités de travail décent. La combinaison de ces facteurs se traduit par une mobilité croissante des travailleurs et des compétences au sein, au départ et à destination de l'Afrique. La pénurie mondiale de compétences va s'aggraver. Une récente étude

internationale¹ calcule que, d'ici à 2020, il manquera «38 à 40 millions de diplômés du supérieur (premier ou deuxième cycle) pour satisfaire les besoins mondiaux des entreprises», et «quelque 45 millions de diplômés du secondaire dans les pays en développement».

En Afrique, la migration de main d'œuvre présente les caractéristiques suivantes: prépondérance de la mobilité intra régionale, notamment au sein des Communautés économiques régionales (CER); proportion croissante de femmes parmi les travailleurs migrants; vulnérabilité des travailleurs migrants et de leurs familles face à l'exploitation et à l'hostilité; peu d'empressement dans l'application des accords régionaux sur la libre circulation des personnes; lacunes de la législation, des institutions et des données du marché du travail; peu d'intérêt porté à la gouvernance et à la régulation de la mobilité des travailleurs et des compétences; non reconnaissance ou reconnaissance partielle des qualifications et des compétences; émigration de travailleurs qualifiés, qui contribue à la «fuite des cerveaux» et au «gaspillage de compétences»; accès limité ou pas d'accès du tout à la protection sociale et non portabilité des prestations; contribution croissante des transferts de fonds des migrants aux économies de beaucoup de pays; et, enfin, le phénomène plus frappant du trafic et du passage clandestin de migrants. Les nombreux cas récents de migrants ayant perdu la vie en traversant la Méditerranée sont à cet égard parlants.

Les flux migratoires de main d'œuvre en Afrique se font dans trois grandes directions: à l'intérieur du continent; en direction du reste du monde, vers les anciennes puissances coloniales (France, Royaume-Uni, Italie, Portugal, Espagne, etc.) et, de plus en plus, vers d'autres destinations (Etats-Unis, Asie et pays arabes) ; en provenance d'autres régions du monde, principalement l'Europe et l'Asie. La part de la migration intra-régionale est estimée pour l'ensemble de l'Afrique à 52,6%, contre 59% en Europe et 54,7% en Asie. Cette part est plus élevée toutefois en Afrique subsaharienne, où elle est estimée à 65%. La mobilité intra-régionale (à l'intérieur d'une CER) concerne plus de 4 migrants sur 5 dans la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le secteur informel urbain et l'agriculture étant largement dominants dans les économies africaines, les travailleurs migrants sur le continent se retrouvent souvent dans des

¹ Richard Dobbs, Anu Madgavkar, Dominic Barton, Eric Labaye, James Manyika, Charles Roxburgh, Susan Lund, et Siddharth Madhav. 2012. *The world at work: Jobs, pay, and skills for 3.5 billion people*. McKinsey Global Institute. http://www.mckinsey.com/insights/employment_and_growth/the_world_at_work

activités caractérisées par de faibles rémunérations, une absence de protection sociale, des emplois précaires et des lieux de travail dangereux, des conditions de travail désastreuses, et une faible intensité de compétences. Bon nombre de migrants sont des travailleurs indépendants ou sont employés dans l'agriculture et l'économie informelle, tandis que d'autres travaillent dans l'industrie et les services. A cela s'ajoute une importante mobilité transfrontalière circulaire de commerçants, qui s'accompagne d'un

Cadres stratégiques africains en matière de migration de main d'œuvre

Ces dix dernières années, les dirigeants africains ont pris un ensemble d'engagements et élaboré une série de recommandations en matière de migration sous l'égide de l'Union africaine. Beaucoup de ces documents, le plus souvent complémentaires, ont été adoptés au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement. Ils constituent un cadre d'orientation général pour la migration de main d'œuvre nationale et régionale à l'échelle du continent. Voici les principaux documents:

1. Le Plan d'action sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (2004) appelle à promouvoir l'équité dans la gouvernance internationale et à faciliter la migration de main d'œuvre en Afrique.
2. Le Cadre stratégique pour une politique de migration de l'UA (2006) consacre un chapitre entier à la migration de main d'œuvre.
3. Le Cadre stratégique social de l'UA (2008) préconise l'intégration régionale et la collaboration des régimes de sécurité sociale en Afrique afin d'assurer la protection des travailleurs migrants.
4. Le Plan d'action de l'UA pour l'intensification du commerce intra-africain (2012) reconnaît le rôle crucial de la libre circulation des personnes et de la régulation de la migration de main d'œuvre. Les accords régionaux sont jugés essentiels pour développer et faciliter la migration régionale de main d'œuvre.
5. La 9^e session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA (avril 2013), considère la migration régionale de main d'œuvre comme un facteur important pour le développement durable et l'intégration régionale. Elle a aussi adopté le Pacte pour l'emploi des jeunes et des femmes, qui promeut la «mobilité régionale et sous-régionale de la main d'œuvre», et appelle l'UA et les CER à élaborer un Plan pour la migration de la main d'œuvre.
6. Le Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'Union africaine (CUA) fixe parmi ses stratégies la «promotion de la migration de main d'œuvre afin de favoriser les investissements transfrontaliers et de combler les déficits de compétences».
7. La 24^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA a adopté la Déclaration et plan d'action sur l'emploi,

accroissement des échanges transfrontaliers qui stimulent la croissance et l'emploi. Les nombreux cas d'atteintes aux droits au travail et à d'autres droits fondamentaux, d'agressions xénophobes et d'expulsions arbitraires de travailleurs migrants témoignent du fossé entre les normes sur le travail décent, l'égalité de traitement et la protection des droits de l'homme ratifiées par bon nombre d'Etats africains et leur application dans la pratique.

l'éradication de la pauvreté et le développement Inclusif en Afrique (janvier 2015), qui cite au nombre de ses domaines prioritaires la gouvernance de la migration de main d'œuvre pour promouvoir l'intégration régionale. Le sommet a aussi adopté le Programme conjoint de la migration de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration régionale (JLMP), un programme CUA-OIT-OIM-CEA destiné à favoriser la migration régulière en Afrique.

8. La 25^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA a adopté la Déclaration sur la migration (juin 2015), qui réaffirme la mobilité des compétences et la libre circulation des personnes continental comme étant des priorités pour l'Afrique.

Outre les cadres stratégiques africains énumérés ci-dessus, plusieurs accords intercontinentaux concernent la migration de main d'œuvre :

9. La Déclaration conjointe UA-UE sur la migration et le développement (Tripoli, 2006).

10. La Stratégie commune UE-Afrique (JAES) et le plan d'action pour le partenariat Afrique-UE sur la migration, la mobilité et l'emploi (MME).

Ces cadres d'action demandent encore à être traduits dans les faits. Jusqu'à présent, très peu de moyens et, par conséquent, peu d'efforts ont été mobilisés pour favoriser et assurer la mise en œuvre effective des aspects migration de main d'œuvre de ces engagements collectifs africains.

Priorités d'action

Une Consultation régionale organisée le 16 décembre 2013, à Addis-Abeba, a identifié les enjeux prioritaires et fixé les orientations à l'échelle continentale de la coopération sur la gouvernance de la migration de main d'œuvre. Y étaient représentées la CUA, la CEEAC, la CEDEAO, l'IGAD, la SADC, l'OIT, l'IOM, la CEA, l'ONUSIDA, l'UNESCO ainsi que Business Africa et la CSI-Afrique. La Consultation s'est accordée sur sept grands constats communs à toutes les CER:

1. Manque de données ventilées sur les caractéristiques et la situation des travailleurs migrants, données nécessaires pour la formulation de politiques en matière économique, de travail, de développement des entreprises, d'investissement, d'éducation et de protection sociale;

2. Mise en œuvre très limitée des régimes de libre circulation lorsque des protocoles ont été adoptés, transposition limitée des normes internationales en droit interne, et absence généralisée de politique nationale cohérente sur la migration de main d'œuvre;
3. Migrants fréquemment soumis à des relations d'emploi et des conditions de travail abusives et déplorable ;
4. Absence ou insuffisance de protection sociale et de sécurité sociale pour de nombreux migrants;
5. Inadéquation croissante entre les besoins du marché du travail et le nombre et le type de compétences produites en Afrique;
6. Absence ou insuffisance de capacités, de coordination et de participation des institutions du marché du travail en matière de migration;
7. Absence ou insuffisance de dialogue et de coordination sur la migration de main d'œuvre entre les différents acteurs et institutions du monde du travail, tant au niveau politique que technique.

Les termes et le contenu de la version préliminaire de ce programme ont été proposés, examinés et adoptés lors de la 1^e Réunion technique UA-CER sur la migration de main d'œuvre qui s'est tenue à Addis-Abeba, le 16 décembre 2013 (voir ci-dessus). Des représentants et des experts des organismes coparrainants (CUA, OIT, IOM et CEA) ont examiné en détail deux versions ultérieures du projet de document de programme en février et mars 2014. Le 22 avril 2014, lors d'une session d'une journée à Windhoek, en Namibie, cinquante experts des gouvernements et des partenaires sociaux, et représentants des CER de toutes les régions d'Afrique ont procédé à un examen section par section de l'évaluation des besoins, du cadre de programmation et des domaines d'activité proposés pour le JLMP et y ont apporté des améliorations. Ils ont examiné les domaines d'action des différents volets du programme et expressément approuvé l'initiative. Le JLMP a ensuite été adopté officiellement par les ministres lors de la Session spéciale de la Commission du Travail et des Affaires Sociales à Windhoek, en Namibie, le 26 avril 2014. Les 54 Etats membres de l'UA y participaient, dont certains avec des délégations tripartites. Des consultations ont été organisées de septembre à décembre 2014 avec tous les acteurs concernés, en vue d'établir un réseau de partenaires stratégiques. En janvier 2015, le programme conjoint CUA-OIT-OIM-CEA de la migration de main d'œuvre a été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du 24^e sommet de l'UA. C'était la première fois qu'un programme de coopération sur la migration était adopté internationalement par des chefs d'Etat. En février 2015, la CUA a organisé une réunion de sensibilisation au JLMP, afin d'informer les partenaires de développement à Addis-Abeba.

Cette réunion a suscité l'adhésion de partenaires clés de la CUA au niveau des ambassadeurs, notamment le chef de la délégation de l'UE auprès de l'UA et l'ambassadeur du Mexique. En outre, en mars 2015, des représentants des huit CER reconnues par l'UA (y compris l'UMA) se retrouvés à Kigali, au Rwanda, pour une table ronde d'une journée visant à établir les priorités pour la mise en œuvre du JLMP, qui faisait suite à une réunion IOM-UA-OIT sur deux jours sur la mobilité professionnelle et la migration de main d'œuvre en Afrique. Les participants des Etats membres, ainsi que les secrétariats des CER et les partenaires sociaux, ont identifié les premières mesures à prendre pour mettre en œuvre le JLMP dans leurs CER respectives. En août 2015, deux autres séries de consultations ont eu lieu, la première avec des représentants de tous les départements concernés de l'UA, la seconde avec des délégués de sept CER, dans le but de mieux articuler le JLMP avec les programmes d'action en matière de migration de main d'œuvre des différentes CER.

Objectifs, résultats et domaines d'action

Les buts et objectifs de ce Programme conjoint de gouvernance de la migration de main-d'œuvre en Afrique découlent de l'aspiration de longue date à la mise en place effective d'un régime de mobilité de la main d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique, et de la gouvernance nécessaire à son fonctionnement. Conformément à cet objectif général, le JLMP facilite la mise en œuvre de la stratégie de l'Agenda 2063 de l'UA et du Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA. Le programme est aussi en adéquation avec les grands thèmes du Cadre stratégique pour une politique de migration de l'UA. Il intègre en outre les priorités d'action du Pacte pour l'emploi des jeunes et des femmes de l'UA, de la Déclaration et plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement Inclusif en Afrique 2015 ainsi que de la Déclaration sur la migration, adoptée lors de la 25^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA (juin 2015). Il constitue une réponse stratégique au partenariat Afrique-UE sur la migration, la mobilité et l'emploi, et tient compte des besoins et des préoccupations des travailleurs migrants, de leurs familles et de leurs organisations.

Ce premier programme quadriennal souligne que la réalisation de ses objectifs nécessitera des efforts soutenus et coordonnés durant de nombreuses années. Ce programme apporte une valeur ajoutée car il met à profit et complète les interventions passées et en cours. Le projet entend fournir aux CER des connaissances, des services de conseil, une assistance technique ainsi que des actions de formation et de sensibilisation, et mobiliser les gouvernements, les acteurs économiques, les organisations de la société civile, le secteur privé et l'opinion publique en vue de faire avancer l'intégration régionale et développement.

Le programme se compose de deux grandes parties complémentaires:

* Renforcer la gouvernance effective de la migration de main d'œuvre en Afrique;

* Promouvoir le travail décent pour l'intégration régionale et le développement inclusif.

Les principaux résultats attendus sont les suivants:

1. Renforcer la gouvernance effective de la migration de main d'œuvre en Afrique:

1.1 Meilleure transposition dans le droit interne des principales normes internationales sur la migration de main d'œuvre.

1.2 Elaboration et adoption par les CER de régimes de libre circulation et de politiques de migration de main d'œuvre cohérentes.

1.3 Renforcement des capacités des institutions du marché du travail et des partenaires sociaux aux niveaux national et sous-régional, afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités politiques et administratives en matière de gouvernance de la migration de main d'œuvre.

1.4 Instauration de mécanismes régionaux de consultation et de coordination tripartites sur les questions de migration de main d'œuvre, et renforcement de la consultation et de la coopération technique avec d'autres régions.

2. Promouvoir le travail décent pour l'intégration régionale et le développement inclusif:

2.1 Promotion du travail décent pour les migrants par l'application des normes du travail en matière de recrutement et de traitement.

2.2 Extension de la protection sociale aux migrants en leur assurant un accès à la protection sociale et une portabilité des prestations conformes aux normes internationales et aux bonnes pratiques.

2.3 Adoption et mise en œuvre de politiques harmonisées en vue de favoriser la mobilité des compétences et une meilleure adéquation entre les besoins et les compétences sur le marché du travail en Afrique.

2.4 Amélioration de la collecte de données ventilées par sexe et par groupe d'âge concernant les travailleurs migrants (secteur d'activité, type de contrat, compétences, niveau d'éducation, conditions de travail et protection sociale).

Parties Prenantes

Les acteurs économiques, les Etats membres de l'UA et les CER, les migrants, leurs familles et leurs organisations, ainsi que les peuples africains sont les principaux intéressés par la libre circulation et migration.

Les intervenants directement chargés de faciliter la mobilité de la main d'œuvre sont la Commission de l'Union africaine, les Commissions et structures de la CEN-SAD, de la COMESA, de la CEA, de la CEEAC, de la CEDEAO, de l'IGAD et de la SADC — en particulier leurs services chargés de la mobilité et de l'emploi ; les associations d'employeurs et les entreprises ; les organisations de travailleurs, y compris celles représentant les intérêts des migrants; les institutions nationales chargées des questions de migration et de libre circulation; les organisations de la société civile concernées et les ONG (notamment les organisations de défense des migrants) ; et le secteur privé en général.

Au niveau national, le projet concerne en particulier les ministères du travail ou de l'emploi, de la fonction publique,

et des affaires sociales. Il cible aussi les services de l'immigration, les ministères de l'intérieur ainsi que les institutions nationales chargées de la production de données sur l'économie, l'emploi et les migrations (notamment les instituts nationaux de statistique).

Le projet fera porter son effort sur les rôles et l'activité des principaux acteurs économiques représentés par les organisations nationales d'employeurs et de travailleurs et leur coordination avec les pouvoirs publics. Un appui sera fourni aux organisations de la société civile, notamment aux associations de migrants et de la diaspora, sous la forme de services et d'informations sur la protection des migrants et des réfugiés et d'actions de sensibilisation à la libre circulation.

Gouvernance, communication et suivi

Un Conseil de direction et de coordination du programme (PSCC) sera instauré afin de veiller à l'adhésion de toutes les parties prenantes au projet, en particulier les CER participantes et les organisations régionales d'employeurs et de travailleurs. Le PSCC supervisera et validera l'orientation générale et stratégique du programme, et veillera à ce que les activités de tous les volets soient en adéquation avec la stratégie de l'UA sur la migration et les cadres et stratégies communes des CER.

LE PSCC sera coprésidé par l'UA et l'OIT, les deux organismes codirigeants. Il sera composé de hauts fonctionnaires de l'IOM et de la CEA, d'un administrateur migration/mobilité de chacune des CER (COMESA, CAE, CEEAC, CEDEAO, IGAD et SADC), ainsi que de Business Africa, de la CSI-Afrique et de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA).

Au niveau opérationnel, une Unité d'appui au projet (PSU) coordonnera et exécutera la mise en œuvre des activités. Elle sera composée de membres de l'équipe technique et d'encadrement du projet ainsi que de représentants des quatre organismes coopérants (UA, OIT, IOM et CEA). L'équipe sera complétée par un administrateur de la migration de main d'œuvre dans chaque CER.

Une stratégie de communication sera déployée afin d'informer les parties prenantes et le grand public. Un suivi et une évaluation permanents seront assurés par l'équipe de coordination du programme.

Une évaluation à mi-parcours mesurera la pertinence, la performance et l'efficacité des activités mises en œuvre, et analysera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs. Une évaluation finale analysera la réalisation des objectifs du projet/programme et en jugera l'efficacité.

Activités pilotes entreprises

L'OIT a travaillé en étroite collaboration avec la Commission de l'UA pour doter cet ambitieux programme des importantes ressources nécessaires à sa mise en œuvre systématique, et a alloué une dotation du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) pour produire les résultats suivants:

- Les termes de référence et la composition du tout premier comité consultatif tripartite africain sur la migration de main d'œuvre. Ce comité consultatif a été établi sur la base des termes de référence adoptés par la première réunion du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi;

- Le premier Rapport sur les statistiques de la migration de main d'œuvre (un examen et une analyse des données existantes, fondés sur l'expertise technique du BIT et des instituts nationaux de statistique de plus de trente Etats membres africains, constituera la base de ce rapport, qui fournit aussi un socle de statistiques régionales sur la migration de main d'œuvre);
- Un rapport sur la situation en matière de transférabilité des compétences en Afrique, fondé sur un état des lieux des initiatives existantes dans la région ainsi que des bonnes pratiques exemplaires dans d'autres régions, notamment dans l'UE, l'Asean et la Caricom. Le rapport formulant des recommandations pour l'amélioration de la transférabilité sera examiné par la Conférence des ministres de l'Education de l'UA en octobre 2015 ;
- Un rapport sur la situation en matière d'accès à la protection sociale et de portabilité des prestations et l'efficacité des régimes applicables aux travailleurs migrants africains. Ce rapport vise à faciliter la compréhension des difficultés et des contraintes mais aussi à favoriser l'élaboration des politiques et la création de cadres opérationnels pour l'amélioration de l'accès à la protection sociale et de la portabilité des prestations pour ces travailleurs. Il représentera une contribution cruciale à la session inaugurale du Comité consultatif de l'UA sur la migration de la main d'œuvre;
- Un rapport analysant les liens entre transferts de fonds et sécurité sociale pour les travailleurs

migrants et leurs familles, et proposant des modalités pour un recours accru aux transferts de fonds à des fins de sécurité sociale;

- La résolution de la CSI-Afrique sur la migration de main d'œuvre est le résultat attendu de l'appui fourni au pré-congrès de 2015 et au Congrès régional programmé pour fin novembre 2015.

En outre, certaines activités ont été organisées conjointement par la CUA, l'OIT et l'IOM afin de faciliter un dialogue inclusif sur la migration et l'intégration régionale. Deux réunions consultatives régionales sur la migration et la mobilité professionnelle organisées à Kigali (Mars 2015) et à Accra (septembre 2015) ont fourni une tribune pour un dialogue inclusif avec la participation des CER, des Etats membres de l'UA, et de représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, de la diaspora et d'autres organisations de la société civile. Ces tables rondes ont aussi favorisé le dialogue entre les différentes institutions chargées de gérer les divers aspects de la migration en vue d'élaborer une stratégie globale. Un soutien a aussi été apporté au processus consultatif régional (PCR) de l'IGAD afin de favoriser la mise en œuvre de son cadre stratégique sur la migration régionale.

Conclusion:

En favorisant une gouvernance efficace de la migration de main d'œuvre, ce premier programme quadriennal contribuera à amplifier le potentiel de développement de la mobilité des travailleurs et des compétences en Afrique.

